

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IX.

1er Aout 1898,

Numéro II.

BULLETIN

* **Canada.**—L'une des gloires de l'Église du Canada vient de disparaître. Mgr Louis-François Richer-Lafèche, évêque des Trois-Rivières, assistant au trône pontifical, comte romain, etc, est décédé le 14 juillet dernier à 1.35 heure après-midi à l'Hôpital St-Joseph, en sa ville épiscopale.

Mgr Lafèche naquit à Ste-Anne de la Pérade le 4 septembre 1818, d'une famille consacrée de père en fils à l'agriculture. Il fit ses études au séminaire de Nicolet, fut ordonné prêtre le 7 janvier 1844 par Mgr Turgeon, et commença dès lors une vie de privations, de misère, comme missionnaire dans les immenses territoires du Nord-Ouest, avec Mgr Provencher. Il revint en 1856 à Nicolet. Le 23 novembre 1866, le saint-père Pie IX le nomma évêque d'Anthédon *i. p. i.* et coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières avec future succession. Il fut sacré le 25 février 1867 par Mgr Baillargeon, évêque de Tloa, administrateur de l'archidiocèse de Québec, assisté des évêques de Toronto et de St-Hyacinthe. Le 30 avril 1870, étant au Concile Œcuménique du Vatican, il devint évêque en titre des Trois-Rivières par le décès de Mgr Cooke. Il prit possession du siège le 3 juin suivant par procuration donnée à M. le grand vicaire Ch. Olivier Caron.

Nous lisons dans le *Trifluvien* :

«La fin de la vie de ce vaillant qui a été tout entière faite de combats pour la cause religieuse et nationale, a été calme comme celle d'un enfant. C'est réellement le soir d'un beau jour.

Le vieil évêque des Trois-Rivières a conservé sa connaissance presque jusqu'au dernier moment. Il bénissait les nombreux visiteurs qui se sont succédé près de sa couche funèbre et leur adressait les plus touchantes paroles, les plus solennels adieux.

Un très grand nombre de prêtres et de laïques, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, sont venus lui offrir l'hommage de leur profonde sympathie, et le registre déposé dans le salon de l'hôpital St-Joseph s'est rapidement couvert de noms. Des télégrammes de sympathie sont aussi venus de toutes parts à l'adresse de l'illustre mourant.

L'Église et le Canada français ont fait une perte immense. L'évêque qui vient de mourir était de la lignée des Laval Montmorency, des Plessis et des Bourget, aussi grands patriotes que grands prélats, faisant à la fois l'honneur et la gloire de leur patrie et de l'Église. Il laisse dans l'histoire un nom qui vivra aussi longtemps que celui de la nationalité canadienne-française

Il a imprimé, de l'Atlantique au Pacifique, des plaines de l'Ouest aux rivages du Saint-Laurent, les traces de son œuvre bienfaisante. Mais c'est surtout le diocèse des Trois-Rivières, dans lequel il était né, qui lui doit un tribut d'hommages et de reconnaissance. Pendant plus de 30 ans il y a prodigué son zèle et son labeur. Il a érigé de nouvelles paroisses, ordonné un grand nombre de prêtres, créé des écoles, bâti l'Évêché, achevé sa cathédrale, construit pour le soulagement des pauvres l'hospice où il vient d'expirer, le Monastère du Précieux-Sang, le Séminaire des Trois-Rivières, etc.

Il a été l'homme de tous, et aussi des hommes de toutes les classes, de toutes les conditions se pressaient-ils auprès de son lit de mort. On nous contait même à ce propos un fait touchant.

L'un des derniers soirs, Monseigneur fit mander auprès de lui Madame Julie Arcand, une sauvagesse de l'Ouest qui est à l'emploi de M. John Bourgeois, arpenteur, et, dans la langue de son pays, il lui fit ses suprêmes recommandations. Au soir de sa quatre-vingtième année, l'évêque, chargé d'ans et de mérites, se retrouvait le jeune missionnaire d'autrefois et il prodiguait, à l'une des filles de ces tribus pour lesquelles il risqua tant de fois sa vie, des conseils affectueux.

Comment peindrions-nous l'affectueux intérêt et l'angoisse avec lesquels la population trifluvienne a suivi les progrès de la maladie de son vénérable pasteur? On se rattachait à toutes les lueurs d'espérance, on voulait espérer contre tout espoir. C'est réellement pour chaque famille un deuil personnel que celui qui nous frappe aujourd'hui. Rien n'est plus touchant que d'écouter l'expression des plaintes, des regrets de tous en face de cette mort. C'est un père qui vient de disparaître.

Mgr Lafèche est mort, comme il devait mourir, sous le harnais, les armes à la main. La semaine dernière encore, il était en tournée pastorale, il prêchait, il confirmait, et c'est pendant cette tournée qu'il a été frappé à mort.

Dès qu'il eut expiré, le salon de l'hôpital fut transformé en chambre ardente et on l'y exposa revêtu de ses ornements pontificaux."

— Nous détachons les extraits suivants du rapport de M. l'abbé Cherrier, surintendant des écoles catholiques au Manitoba, sur la dépense occasionnée par le maintien des écoles catholiques de cette province du 1er janvier au 31 décembre 1897:

" Nous avons pu, grâce à ces aumônes, venant du clergé et des laïques, consacrer la somme de \$9,866.37 au soutien des écoles catholiques de cette province. Ont participé à ces secours, 66 écoles et 3,500 enfants.

.....
 " Les journaux ont récemment et à maintes reprises imprimé que l'aurore d'une ère nouvelle s'était levée pour la minorité lésée. Ce n'est point notre désir de discuter ici cette question. Nous voulons bien accepter comme sincère toute expression de

bon vouloir, d'où qu'elle puisse venir. Nous devons cependant ajourner à une époque ultérieure l'expression définitive de notre jugement à cet égard.

« Nul n'est plus anxieux que la minorité catholique de voir cette question brûlante sortir de l'arène politique. C'est pourquoi, à ceux qui sont disposés à nous tendre la branche d'olivier, nous pouvons donner l'assurance que, bien qu'il nous soit impossible de renoncer à nos droits constitutionnels, nous ne refuserons cependant point, dans l'intervalle, les satisfactions partielles qui pourraient, de quelque manière, atténuer les maux dont nous souffrons depuis 1890.»

On ne saurait mieux dire pour tout à la fois sauvegarder le droit et répondre à la pensée consolatrice du Saint Père, telle que nous la trouvons exprimée dans l'Encyclique *Affari vos*. Nous nous associons de tout cœur à cette attitude ferme et digne, qui laisse la porte ouverte à toutes les bonnes volontés et répond trop fidèlement à la direction donnée par l'autorité pontificale pour ne pas bénéficier, un jour ou l'autre, des heureux effets de la sagesse infaillible qui l'a dictée.

—A l'occasion du cinquantenaire de l'arrivée des Pères de la Congrégation de Ste-Croix, au Canada, un chapitre général de cette congrégation aura lieu, pour la première fois en Canada, depuis la fondation de l'Ordre. Cette réunion aura lieu le 5 août prochain, au collège St-Laurent, à St-Laurent, près Montréal.

Mgr Hurt, C. S. C., évêque de Bengale, ainsi que plusieurs dignitaires des maisons de la Congrégation, en France, à Rome et dans l'Indiana, sont attendus prochainement.

Le chapitre sera présidé par le supérieur général, le Très Rév. Père Gilbert François, C. S. C., qui, quelques semaines plus tard, présidera le chapitre provincial.

—Les nouvelles constructions du collège Ste-Anne, à Weymouth Bridge, N.-E., s'élèvent avec rapidité. C'est un édifice de 85 pieds de long sur 50 de large; dans le soubassement, se trouve une grande salle de récréation; au premier étage, des classes et une étude, et au second la chapelle.

On parle beaucoup, en ce moment, d'une grande convention qui doit avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain, les 9 et 10 août, pour venir en aide aux RR. PP. dans l'œuvre qu'ils ont entreprise au milieu de la population française catholique de cette région et qui a si bien réussi jusqu'à ce jour.

* * *

*. **Etats-Unis.**—Le chapitre quadriennal de l'Ordre de S. Augustin, tenu au collège Villanova, a été présidé par le délégué apostolique Mgr Martinelli, qui est le prier général de l'Ordre. Le très R. John J. Fedigan, curé de l'église St-Nicolas, à Atlantic City, a été élu provincial. Le nouveau provincial réside, depuis le 9 juillet, à Bryn-Mawr.

—On signale une soixantaine de conversions au catholicisme, dans ces derniers temps, dans les diverses parties de l'Union

américaine, notamment dans les États de New-York, Chic, Missouri, Iowa, Alabama et Texas. Les nouveaux frères ont tous été admis au sacrement de confirmation.

—Il y a aux États-Unis 200,000 Slavons, qui presque tous sont catholiques. Ils possèdent dans le pays environ quarante églises desservies par une trentaine de prêtres.

* * **Italie.**—Don Albertario, illustre directeur de l'*Osservatore cattolico*, vient d'être condamné à trois années de prison par un tribunal militaire. C'est une condamnation inique, scandaleuse et qui ne portera certainement pas bonheur à la monarchie de Savoie.

Nous adressons à notre confrère italien l'hommage de notre profonde admiration.

—Les sectaires italiens en veulent énormément à toutes les associations catholiques, mais ils honorent d'une haine particulière les caisses rurales au moyen desquelles les catholiques ont réussi à se soustraire à la domination des banquiers juifs et à organiser le crédit agricole dans des conditions favorables aux petits cultivateurs.

Ces associations ont, paraît-il, le grand tort d'être confessionnelles et de transformer rapidement en militants les catholiques qui y sont attirés. On comprend que cela ne plaise pas au gouvernement italien.

Les caisses rurales datent de 1892. Il en fut fondé 32 cette année-là. L'an suivant, l'on en établit 44 et depuis leur nombre n'a cessé de progresser. On prétend qu'il est aujourd'hui de plus de 1.000.

* * **France.**—Le sénat de France vient de voter le projet de loi sur les warrants agricoles, permettant aux cultivateurs d'emprunter sans déplacement du gage sur leurs récoltes, et leur donnant les moyens de payer leurs frais de moisson et de culture au lieu d'être, comme autrefois, obligés de vendre immédiatement et à tout prix.

Inutile de faire remarquer les avantages que les cultivateurs retireront de cette loi.

* * **Nécrologie.**—Au moment de mettre sous presse, nous arrivons l'annonce d'un nouveau deuil pour l'Église du Canada : S. G. Mgr Walsh, révérendissime archevêque de Toronto, y est décédé presque subitement le 31 juillet dernier. Nous en parlerons en notre prochain bulletin.

—M. l'abbé Béliveau, curé de Ste-Ursule, diocèse des Trois-Rivières, décédé le 13 juillet 1898, né le 19 février 1838, ordonné prêtre en 1865.

—M. l'abbé P. V. Légaré, curé de St-Jean-Chrysostome, âgé de 62 ans, décédé le 22 juillet 1898.

—M. l'abbé Cuoq, P. S. S., d'Oka, âgé de 80 ans. Célèbre par ses connaissances des langues sauvages. Décédé à Oka, le 23 juillet 1898.

F. DE THERMES.

DIRECTOIRE PRATIQUE

DU

JEUNE CONFESSEUR

Par Alexandre CIOLLI

Chanoine de l'Eglise métropolitaine de Florence.

Traduit de l'italien sur la 4e édition par M. l'abbé Ph. Mazoyer,
du clergé de Paris.

2 forts vol. in-12..... \$1.75

AUX JEUNES CONFESSEURS

Suivant la remarque de S. ALPHONSE DE LIGUORI, la science morale, par cela même qu'elle est plus nécessaire au gouvernement du peuple chrétien, est en même temps plus difficile et parce qu'elle exige une connaissance du moins générale de toutes les autres sciences, et parce qu'elle embrasse des matières fort variées, et parce que, en grande partie, elle s'appuie sur des documents positifs dont le nombre s'accroît chaque jour (1). Il est donc très utile que cette science soit traitée par des méthodes diverses, proposée sous les formes les plus variées, appliquée à un grand nombre de cas, afin de satisfaire aux multiples besoins des intelligences qui saisissent la vérité tantôt sous une forme et tantôt sous une autre, et de mettre dans un jour plus clair cette vérité même qui apparaît d'autant mieux qu'on la considère sous des aspects différents. De là, tant de traités de théologie morale : prenant cette science dans sa totalité ou dans quelque-une de ses parties sous des formes diverses, ces traités la rendent toujours plus utile et pratiquement profitable au gouvernement du peuple chrétien, à la direction des âmes, à l'application presque infinie qu'on peut en faire aux cas particuliers. Voilà pourquoi, aux innombrables traités de théologie morale, et en particulier à tant de travaux si savants publiés par des maîtres incontestés pour mettre le jeune confesseur à même de remplir exactement son saint ministère, nous venons ajouter notre modeste volume destiné à venir en aide aux jeunes prêtres. Depuis longtemps nous avions conçu ce dessein ; mais d'autres occupations et la difficulté même de l'entreprise nous ont toujours retenu. Enfin, la pensée qu'il

* (1) S. ALPH. *Theolog. moralis*, lib. IV, n. 628. L'édition dont nous faisons usage est l'édition très complète, publiée par les soins du P. MICH. HEILIG, rédemptoriste, et conforme à la 9e édition de BASSANO (1785). Faisons remarquer cependant pour ceux qui ont d'autres éditions que, dans celle-ci, le livre IIe correspond au livre Ve, le IIIe au IIe, le IVe au IIIe, et le Ve au IVe des premières éditions : les subdivisions de chaque livre demeurent, du reste, les mêmes. Nous désignerons le saint Docteur par ces deux lettres S. A. Quand nous citons seulement le chiffre arabe il s'agit toujours du livre VIe ; pour les autres livres, nous ajoutons un chiffre romain qui le précise. *L'Homo Apostolicus* est indiqué par les lettres H. A.

en pourrait résulter quelque bien nous a déterminé à consacrer à cette œuvre tout le temps dont le ministère sacerdotal nous permettait de disposer, à y employer le meilleur de nos soins. Aujourd'hui que notre projet s'est réalisé, quoi qu'il en soit de la manière dont nous avons pu réussir, nous présentons, non sans appréhension, notre livre au jugement de tous ceux qui s'occupent du ministère ecclésiastique. Toutefois, il convient d'exposer d'abord au lecteur quelle a été notre intention.

Notre but—nous l'avons dit—est de venir en aide au jeune confesseur dans le plus difficile des ministères—*ars artium reginam animarum*—en lui offrant quelques règles pratiques et, autant du moins que la chose est possible en morale, bien définies dans les divers cas qui peuvent se présenter. Pour cela, en tête de chaque chapitre, de chaque paragraphe et de chaque subdivision, nous avons énoncé et établi, quand il en était besoin, les principes pratiques les plus certains qui font loi dans la question, et que le confesseur peut suivre en toute sécurité de conscience. De ces principes nous déduisons les conséquences qui nous semblent en découler nécessairement ou s'y rattacher naturellement. Enfin, nous examinons, au besoin, et nous discutons les doutes qui, dans la pratique, peuvent se résoudre diversement : nous les résolvons de la manière la plus conforme aux principes adoptés, en appliquant de notre mieux ces principes aux cas qui se rencontrent dans la pratique. “Mais, objectera-t-on peut-être, parmi ces vérités que vous présentez comme des principes certains et, pour ainsi dire, indiscutables, il en est au sujet desquelles les théologiens ne sont pas d'accord et que, dès lors, on ne peut plus regarder comme des règles certaines.”—Cette objection n'a pas ici sa raison d'être ; et cela, pour deux raisons : d'abord parce que, entre deux opinions, si elles se présentent, nous avons indiqué comme un principe certain celle qui—permettons-nous cette expression—est plus pratiquement pratique, du moins à notre avis ; ensuite parce que l'opinion adoptée par nous et donnée comme règle pratique, bien que controversée en théorie, est cependant rendue pratiquement certaine au moyen de quelque principe réflexe que personne s'aviserait de nier. Ce que nous avons voulu établir, précisément, ce ne sont pas des principes théoriques et spéculatifs, mais des règles pratiques, déduites de ces mêmes principes spéculatifs. Tel est notre but : à nos lecteurs de juger si nous avons réussi, du moins, en partie.

Quant aux principes théoriques auxquels nous nous sommes attaché dans ce travail, nous dirons franchement que nous avons cherché à nous tenir également distant et du rigorisme qui, selon la remarque de S. ALPHONSE (I, 89), est pour quelques-uns la seule manière de conduire les âmes, et d'une indulgence excessive qui, malgré tout, affaiblit les mœurs, appauvrit la vie chrétienne, trompe les âmes. Toujours, donc, nous avons eu sous les yeux ces paroles de S. BONAVENTURE (*Comp. theolog. verit.*, lib. 2, c. 32, ap. S. A., I, 99) : *Cavenda est conscientia nimis larga et nimis stricta ; nam prima general præsumptionem, secunda desperationem. Item*

prima sæpe salvat dammandum, secunda e contra damnat salvandum. Le confesseur ne doit avoir d'autre but que de diriger les âmes dans la voie du salut ; or cette voie du salut consiste précisément à les guider d'après l'esprit de l'Évangile, et cet esprit de l'Évangile n'est ni le rigorisme ni le laxisme *a priori* ou par système, mais l'application de la loi éternelle et divine, selon les cas particuliers les personnes, les temps et les circonstances les plus variées qui peuvent se rencontrer dans un acte humain, et selon que le bien des âmes l'exige en tel ou tel cas. Tandis que pour telle âme il faudra une décision ou une règle sévère, pour une autre—peut-être encore pour la même, mais dans des circonstances différentes—une direction plus douce et une méthode plus indulgente serviront davantage. Non pas que l'esprit de l'Évangile change d'après les personnes, les temps et les lieux ; mais la loi éternelle, toujours une et immuable, s'étend à tous les cas (à la différence de la loi humaine en tant que loi humaine) et à toutes les circonstances pratiques de temps, de lieux et de personnes. Par conséquent c'est le bien même des âmes qui veut cette variété des solutions morales, sans attache *a priori* à un système de rigueur ou de laxisme. S. LÉON LE GRAND dit à ce propos (*Epist.* 30) : *Multa sunt quæ pro necessitate temporum aut pro consideratione ætatum oportet temperare.* Et HUGUES DE SAINT-VICTOR ajoute (lib. 5 de *Sacram.*, p. 2, c. 12) : *Etiam si aliis temporibus aliquando non ita fuisse et nunc aliter esse, cogitare debemus quod tunc oportebat et ita salutare fuit ut sic teneretur, nunc autem alia esse tempora et aliud esse congruum sive necessarium salutis humanæ* (ap. CROIX, *Th. Mor.*, lib. VI., p. 2, n. 1742).

Tout le rôle du théologien moraliste ou du confesseur consiste donc à considérer et à examiner le cas pratique tel qu'il se présente, non pas d'une manière abstraite ou en théorie, mais d'une façon concrète et pratiquement, relativement à la loi éternelle, laquelle, d'après la lumineuse définition de S. THOMAS (1. 2, q. 91, a. 1, et q. 98, a. 1), d'accord avec S. AUGUSTIN, n'est autre chose que la raison éternelle de Dieu qui embrasse le gouvernement tout entier du monde soit physique soit moral, et, par conséquent, tous les cas pratiques qui peuvent s'y rencontrer : *tota communitas universi gubernatur ratione divina... Est gubernator omnium actuum et motuum, quæ inveniuntur in singulis creaturis.*

Mais comment le moraliste chrétien sera-t-il certain de trouver, dans les divers cas pratiques, la solution la plus conforme aux immuables principes de la loi de Dieu ? C'est là que commencent les divers systèmes de morale. Les uns, en effet, affirment que, dans le doute, il faut toujours résoudre la question de la manière qui restreint davantage la liberté humaine ; les autres, au contraire, soutiennent qu'on ne doit imposer à cette liberté d'autre frein qu'une disposition certaine et parfaitement déterminée de la loi. De ces deux systèmes, lequel est le vrai ? le plus conforme à la loi éternelle de Dieu ? le plus sûr ? Sans hésiter nous répondons que c'est le système enseigné par S. ALPHONSE DE LIGUORI, non pas

en tant qu'il peut être opposé à un autre système relatif, mais en tant précisément qu'il formule l'esprit de la loi éternelle.

La loi éternelle, dit-il avec S. THOMAS, n'est autre chose que la raison suprême de la sagesse de Dieu, en tant qu'elle dirige et règle tous les actes et mouvements soit physiques soit moraux : cette propriété lui vient de ce que la loi est une règle et une mesure déterminant la volonté (*lex a ligando*) à agir de telle manière plutôt que de telle autre (1. 2, q. 90, a. 1, et q. 93, a. 1, 5 et 6). Mais cette mesure ne peut déterminer la volonté à agir de telle manière plutôt que de telle autre, sinon en tant qu'elle est une mesure certaine, et même très certaine (*mensura debet esse certissima* ;—1. 2, q. 19, a. 4 *in obj.* 3), car la notion même de la mesure suppose dans son concept une détermination dans un sens et dans l'autre. Cette propriété de déterminer ainsi, comment la loi ou la mesure des actions humaines la possédera-t-elle ? Bien entendu, nous ne parlons pas de la propriété de déterminer que la loi éternelle a en elle-même, puisqu'elle n'est pas autre chose— nous l'avons dit—que la raison souveraine de Dieu ; nous parlons de cette propriété relativement à nous à qui cette mesure doit être appliquée. Cependant, cette même propriété de déterminer, la loi éternelle ne peut l'avoir qu'en tant qu'elle nous est manifestée, et manifestée comme certaine ; car une mesure déterminée et en même temps incertaine serait une contradiction. Évidemment, cette manifestation n'a pas lieu lorsqu'on doute avec quelque fondement si un acte donné, c'est-à-dire si tel cas particulier est compris ou n'est pas compris dans la prescription de la loi. Alors—comment le nier ?—ce qui nous est manifesté, c'est le doute de la loi, mais non point la loi elle-même ; nous reconnaissons la probabilité de la règle, non la règle elle-même ; nous constatons la probabilité de la mesure, non la mesure même ; et qui donc voudrait prendre la probabilité d'une chose pour la chose elle-même, le doute pour la réalité ? Pour que la loi elle-même nous soit manifestée, il faut qu'elle soit clairement connue, comme la mesure, pour mesurer en réalité, doit être appliquée. Cette application, dit S. THOMAS (1. 2, q. 9, a. 4), se fait précisément quand la loi apparaît clairement à l'esprit de l'homme, parce que c'est alors qu'elle lie vraiment la volonté, puisque c'est alors, par la science certaine de la loi même, que la loi est mise comme en contact avec la volonté, que la mesure est appliquée à la chose mesurée (1).

De toutes ces réflexions il ressort clairement que, dans l'égalité de probabilité de l'existence ou de la non existence de la loi, il est conforme à l'esprit même de la loi éternelle de ne point nous regarder comme obligés, puisque cette obligation (*ligare*) ne peut résulter que d'une application manifeste, c'est-à-dire de la claire connaissance de la loi elle-même. Autrement, en effet, ce n'est

(1) *Nullus ligatur per præceptum aliquod nisi mediante scientia illius præcepti... Sicut autem in corporalibus agens corporale non agit nisi per contactum, ita in spiritualibus non ligat nisi per scientiam.* S. TH., *Opusc. de verit.*, q. 17, art. 3, ap. S. A., I. 65.

point la loi qui nous lierait : c'est nous qui choisirions de prendre pour une loi ce qui n'est pas une loi pour nous.

Qu'on ne dise point qu'en choisissant, dans le cas d'une égale probabilité, la solution qui limite davantage la liberté humaine, nous agissons avec plus de sécurité, nous marchons dans une voie plus sûre pour le salut. Nous ne pouvons admettre ce raisonnement. Celui-là marche dans une voie sûre, qui observe la loi en toutes ses parties, et plus il est fidèle à cette observance, plus il assure son propre salut parce qu'il accomplit la volonté du législateur suprême. Mais que cette exactitude et cette sécurité consistent à supposer une loi qui lie la volonté quand l'existence de cette loi n'est point prouvée, nous ne saurions le comprendre ; que cette sécurité consiste à étendre la loi même aux cas qui ne sont pas compris dans la loi d'une façon déterminée, c'est, à notre avis, chose déraisonnable ; sans quoi il faudrait affirmer que, pour plus de sécurité, il convient d'étendre indéfiniment la rigueur de la loi, alors même qu'il est certain que la loi n'a point voulu obliger à faire toujours ce qu'il y a de plus parfait, comme le montre S. ANTONIN (1) ; il faudrait suivre les doctrines tutioristes déjà condamnées, ajoute S. ALPHONSE (2). Qui donc voudrait soutenir un tel paradoxe ? Non, encore une fois, on ne peut parler ainsi. La sécurité pratique dans les actes consiste à se conformer à la volonté de Dieu comme avec certitude et non à la supposer ; de même que l'exactitude de la chose mesurée consiste à être conforme à la mesure déterminée—d'après le sentiment de S. THOMAS. Dieu ne peut être offensé de ce que nous n'observions point ce que nous ne connaissons pas clairement comme étant sa loi ; il n'est offensé que par la transgression de sa loi clairement connue de nous ; à ce point que le Docteur Angélique affirme qu'ignorant dans un cas particulier ce que Dieu veut, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à sa volonté (3).

Nous dirons même davantage, et nous le dirons avec les plus graves docteurs. Établir que, dans les cas douteux, on doit suivre le parti le plus rigoureux, ce n'est pas ouvrir la voie la plus sûre pour le salut : c'est ouvrir la voie la plus dangereuse et, par conséquent, la moins sûre (4). La voie la plus sûre pour le salut est

(1) Répondant à cette objection : *In dubiis tutior via est eligenda*, le Saint répond : *hoc esse verum de honestate et meriti majoritate, et non de salutis necessitate quoad omnia dubia* (nota bene) ; *alioquin oporteret omnes religionem intrare*.—S. ANTON., *Sum. theol.*, p. 2, tit. 1, cap. 2, § 31, ap. S. A., I, 79.

(2) *Si eorum argumenta valerent, probarent utique tutiorismum damnatum necessario esse tenendum*.—S. A., I, 80, 82.

(3) S. TH., 1. 2, q. 19, a. 10. *Sed in particulari nescimus quid Deus velit ; et quantum ad hoc non tenemur* (nota) *conformare voluntatem nostram divinæ voluntati*.

(4) SUAREZ (*In 2. 2, q. 89, a. 7*) dit : *Imo potius periculum animarum incurreretur, si tot vincula in casibus dubiis injicerentur*. Le Card. PALLAVICINI (*In l. 3, disp. 9, c. 4, a. 11, n. 12*) reprend : *Si induceretur opinio, quod semper teneremur facere actionem, quæ securior est, etiam a transgressione materiali, hæc opinio non esset tutior, sed maxime exposita periculo frequenti* (nota) *transgressionis formalis ; quare tutior est opposita*.—Ap. S. A., I, 83.

celle qui éloigne le plus du péché formel : impossible de le nier. Mais si, dans le doute, nous étions toujours obligés de suivre l'opinion la plus rigoureuse, de chercher toujours la plus grande garantie contre toute transgression même matérielle de la loi, il s'ensuivrait que nous serions d'autant plus exposés au danger fréquent de la transgression formelle, que, dans le doute, nous nous croirions plus souvent tenus de chercher cette sécurité matérielle, laquelle, par sa multiplicité même, deviendrait à tout le moins, pour la volonté humaine, une tentation grave et prochaine (1). Il faut donc reconnaître que la voie la plus sûre est celle qui n'admet pas une obligation quand la loi n'est pas clairement manifeste, parce que, de la sorte, nous nous éloignons davantage du danger de commettre le péché formel, lequel seul est la ruine des âmes, à cause de la malheureuse inclination de l'homme : *Vehimur in vetitum*. Que dit l'apôtre S. PAUL ? *Lex peccatum est ? absit Sed peccatum non cognovi nisi per legem* (Rom., VIII), et les versets suivants où l'apôtre explique sa pensée. S. PAUL veut montrer ceci : la loi est sainte ; mais en se présentant à l'homme avec son commandement ou sa défense, la loi devient pour lui l'occasion du péché, parce que la concupiscence se réveille, se révolte et transgresse ; de sorte que la loi, ordonnée à empêcher la faute, devient, indirectement sans doute mais véritablement, une occasion de faute. Quoi de plus clair ? Dira-t-on encore que la voie la plus sûre consiste à multiplier la prétendue existence ou l'extension de la loi au cas vraiment douteux, et à multiplier ainsi les occasions du péché ?

Ces réflexions suffisent à prouver que le système ou plutôt le criterium si bien établi par SAINT ALPHONSE et appuyé sur des arguments invincibles — criterium qui nous a guidé dans notre travail, — loin d'être en opposition avec l'esprit de la loi éternelle, est absolument conforme à cet esprit, plus conforme que le rigorisme. Seulement, il est à regretter que, dans ces derniers temps, par un sentiment de zèle, assurément, et dans de bonnes intentions on ait parfois abusé des principes de S. ALPHONSE (peut-être mal compris) ou pour énerver sa doctrine ou pour promouvoir une condescendance exagérée, aussi contraire à l'esprit de l'Évangile qu'à la pensée et aux principes du saint Docteur. S. ALPHONSE a proclamé bien haut ce principe (I, 84) : *Ubi opiniones benignæ proximius reddunt periculum formalis peccati, prout sunt nonnullæ auctorum opiniones quoad vitandas occasiones proximas et alix id genus, tunc semper expedit ut confessarius, imo dico, quod ipse ut medicus animarum tenetur (nota bene) uti opinionibus tutioribus, quæ pœnitentes ad se servandos in statu gratiæ conducunt* ; non point que ces opinions soient alors les plus sûres parce qu'elles sont, en ce cas, les plus vraies et les plus conformes à la loi éternelle.

Du reste, en ce travail, nous avons cherché à suivre fidèlement le système de S. ALPHONSE, ses principes, son esprit, et même,

(1) Voir cette conclusion clairement formulée dans S. T., *Quodl.* 9, art. 15, ap. S. A., I, 78, *prop. fin.*

autant que possible, ses opinions ;—on verra, en effet, que bien rarement notre *Directoire* s'écarte du sentiment de celui dont l'Église a déclaré qu'on peut marcher sur ses traces *inoffenso prorsus pede* (Grég. XVI, *Bulle de Canonis.*, §7). Avons-nous réussi ? Il ne nous appartient pas de juger ; mais nous pouvons bien penser que, plus d'une fois, nous serons resté au-dessous du but, tant il est difficile, en un traité de ce genre, de suivre la voie droite sans incliner ni d'un côté ni de l'autre. Nous l'avons dit : notre intention a été d'établir une règle également éloignée d'un rigorisme qui abat et d'un laxisme qui affaiblit ; nous sommes persuadé, cependant, qu'en plus d'un cas on jugera que nous avons donné contre l'un ou l'autre de ces deux écueils, que nous ne sommes pas d'accord avec nos principes. C'est le lot de l'humaine faiblesse.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit qu'un seul de nos jeunes confrères trouve quelque utilité à la lecture de ces pages. Dès à présent, nous nous déclarons prêt à corriger, à modifier, à supprimer non pas seulement ce que pourrait blâmer la sainte Église catholique, gardienne infailible de la morale chrétienne, au jugement de laquelle nous abandonnons ce volume ainsi que tous nos autres écrits, mais encore ce que nous pourrions nous-même reconnaître plus tard d'inexact, sur de bienveillantes observations qui nous montreraient la vérité ailleurs que là où nous avions cru la rencontrer. Avec bien plus de raison, en effet, que le saint Docteur (*Op. Mor., Mon. Auct.*) qui nous a servi de guide, nous dirions : *Nonnullas opiniones (temporis decursu rebus ad utiliorem trutinam revocatis), hominem me agnoscens, reformavi.*

En attendant, on ne nous saura pas mauvais gré d'avoir mis, en guise de préliminaire à ce traité, quelques principes qui, sous le nom de *Règles morales*, serviront de guide au moraliste et au confesseur, dans la détermination et l'application des règles destinées à diriger sûrement leur propre conscience et la conscience des fidèles dans le redoutable ministère de la conduite des âmes.

Peut-être quelques lecteurs nous blâmeront-ils d'avoir écrit en langue vulgaire un ouvrage de ce genre. Nous avons longtemps hésité, parce qu'il nous a toujours répugné d'employer, dans l'étude des sujets théologiques, une autre langue que le latin : la langue latine est la plus convenable et la plus concise lorsqu'il s'agit des questions du dogme et de la morale. Cependant, l'exemple de maîtres éminents et de S. ALPHONSE lui-même, l'utilité incontestable qu'un grand nombre d'esprits retireront de l'emploi de la langue vulgaire pour l'intelligence des notions théologiques, de sages conseils enfin nous ont décidé. Nous conservons, toutefois, le latin en quelques endroits de ce volume où la convenance et la nécessité d'exprimer plus clairement notre pensée nous obligent à recourir à la langue scolastique.

Un autre point a été, de notre part, l'objet d'une attention spéciale : nous avons cherché à être aussi clair que possible, la clarté étant la qualité principale, essentielle de tout écrivain, et,

plus spécialement, du théologien. Nos lecteurs jugeront si nous avons réussi ; pour nous, il nous suffit de l'avoir tenté.

Enfin, en livrant ce travail au public, nous n'avons point obéi seulement à notre pensée personnelle. Songeant à l'énorme responsabilité que nous acceptions en mettant ces pages entre les mains de lecteurs nombreux et diversement disposés, non seulement nous avons soumis notre livre à la revision ecclésiastique, comme c'était notre devoir, mais encore—surtout dans les cas les plus graves—nous avons recouru au jugement de personnes compétentes dans la discipline théologique.

Ce travail, tel qu'il est, nous l'offrons donc à nos jeunes et chers confrères. Outre une doctrine sûre, à notre avis, ils y trouveront le fruit de l'expérience qu'une longue pratique du ministère ecclésiastique, dans les fonctions les plus diverses, nous a apportée. S'ils en tirent quelque avantage dans les circonstances difficiles de leur ministère sacerdotal, que la gloire en soit à Dieu seul, *qui operatur velle et perficere pro bona voluntate* (PHILIPP., II, 13).

Cette quatrième édition ne contient aucune modification essentielle ; nous y avons ajouté certains renseignements pratiques, en rapport surtout avec les décrets et les réponses les plus récentes du Saint-Siège.

ŒUVRES COMPLETES

DE

LOUIS de GRENADE

DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRECHERS

TRADUITES INTEGRALEMENT POUR LA PREMIERE
FOIS EN FRANÇAIS.

Par M. l'abbé BAREILLE

Chanoine Honoraire.

2^e vol. in-8..... \$35.00

Avec 30 pour cent de remise

Nouveau Livre

VA PARAÎTRE PROCHAINEMENT,

un ouvrage scientifique et philosophique de haute portée
et de grande actualité, intitulé :

PLURALITÉ DES MONDES HABITÉS

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE NÉGATIF

Par M. l'abbé F. X. BURQUE

Curé de Fort Kent, Maine.

1 fort vol. in-8°..... Prix : \$1.00

Dans cet ouvrage, Mr Burque démontre, avec une rigueur presque mathématique de raisonnement, l'inhabilité de la science et de la philosophie chrétienne à prouver la réalité de la Pluralité des mondes habités. Il traite à fond la question des conditions physiques nécessaires à la vie, fait voir que toutes ces conditions se trouvent concentrées sur la Terre, qu'elles ne se trouvent nulle part ailleurs ; il confond le matérialisme et les matérialistes modernes ; et passant au domaine de la foi, il établit péremptoirement que toutes les traditions du monde, les enseignements de la Sainte Écriture et des Saints Pères, les dogmes de l'Église Catholique, le plan de Dieu dans la création, Jésus-Christ, le Ciel, proclament à l'envi l'existence d'un seul monde habité : la Terre, et d'une seule Humanité : la race d'Adam. Le plan de Dieu dans la création, tel qu'exposé par l'auteur, d'après St Paul, St Thomas, Suarez, etc., est particulièrement convainquant et touchant ; il forme un chapitre sublime qui devra être très remarqué.

Incidentement, Mr Burque traite plusieurs autres grandes questions de science et de philosophie, qui se rattachent fondamentalement à son sujet, comme les grandes questions de l'origine des êtres, de la création par jours-époques ou par jours ordinaires, de l'antiquité du genre humain, de l'évolution et de la transformation des espèces. Il soutient avec le Pasteur Carmichael de Montréal que le clergé ne doit pas être évolutionniste ; il prouve que le Dr Zahm, de l'Université de Notre-Dame, Indiana, a calomnié St Thomas et St Augustin en affirmant que les doctrines de l'évolution des espèces et de l'origine simienne de l'homme sont en parfait accord avec les enseignements de ces deux illustres Docteurs ; puis il couronne son œuvre d'une superbe pièce de poésie, *In principio Deus*, montrant Dieu au commencement et au fond de toutes choses.

On voit par cet aperçu que l'ouvrage de Mr Burque est éminemment un ouvrage de haute portée. Son actualité n'est pas moins évidente et frappante. Qui, de nos jours, n'a pas entendu parler de l'habitation probable ou certaine des astres ? Qui n'a pas discuté plus ou moins, ou entendu discuter cette question ? Elle intéresse au suprême degré tous les esprits qui se plaisent dans les grandes idées et qui se tiennent au courant des progrès de la science. Les partisans de la Pluralité des mondes ont élevé naguère une si forte clameur lorsqu'ils ont cru prouvée en fin par les astronomes l'existence de l'homme de Mars, que les penseurs les plus réservés, comme les élus de la fin des temps, ne sont pas éloignés de se laisser eux-mêmes circonvenir. On ne sait plus qu'en penser. On ne sait plus que répondre à des interlocuteurs qui vous affirment carrément, au nom de la science, que Mars est peuplée d'habitants, et bien d'autres mondes aussi. Eh bien ! ce qu'il faut penser à ce sujet, et ce qu'il faut répondre à ces interlocuteurs, on le trouvera dans cet ouvrage. Au milieu de ce concert assourdissant de notes fausses, Mr Burque, sur tous les points, frappe la note juste, définissant avec clarté ce qu'il faut croire, ce qu'il faut dire, ce qu'il faut admettre, ce qu'il faut rejeter, en répondant victorieusement à toutes les objections et suppositions des adversaires.

Inutile pour nous de faire observer que notre nouveau livre est écrit dans un style net, pur, châtié, harmonieux, qui constitue à la fois une lecture attrayante et un honneur pour la langue française et les lettres canadiennes ; car Mr Burque est déjà très avantageusement connu du public. Nous croyons que ce livre, quoique traitant des questions les plus profondes et les plus subtiles de la philosophie et de la science, grâce à la manière brillante, méthodique, vigoureuse, dont il est écrit, sera lu et goûté par toutes les classes de lecteurs, comme les livres les plus communs et les plus populaires, où tout est facile à comprendre.

Nous augurons donc pour cette nouvelle production de notre établissement un accueil des plus favorables et une demande considérable de la part du public. Notre prochaine publication sur la Pluralité des mondes s'impose réellement avec la plus grande force, à tous les Messieurs du clergé, à toutes les maisons d'éducation, à tous les hommes instruits de notre société.

C'est un fait digne d'attention que ce livre est le premier, publié en Amérique et en Europe, qui prenne parti franchement, résolument et fermement contre l'hypothèse de la Pluralité des mondes, et déploie, pour discréditer et démolir cette hypothèse, une si grande abondance de preuves, coordonnées avec tant de lumière, exposées avec tant de force, et apparemment d'une manière si victorieuse.

Nous croyons sincèrement que personne, après l'avoir parcouru, n'osera encore partager les lubies de Mr Camille Flammarion, ou seulement rester indécis à l'égard de la prétendue habitation des astres.

Les Éditeurs,

Cadioux et Derome.

SAINTE PAUL

Étudié en vue de la prédication, par M. l'Abbé Doublet, chanoine d'Arras, ancien professeur d'Écriture sainte et d'Histoire ecclésiastique au Grand Séminaire d'Arras. Dixième édition.

3 vol. in-12..... \$2.63

Le but que nous avons cherché à atteindre dans cette exposition des Épîtres de saint Paul, nous y a fait suivre une marche nouvelle : c'est par là qu'après tant et de si excellents travaux, nous espérons être utile encore à ceux de nos confrères qui voudront bien nous lire et nous étudier.

Ce que nous avons osé tenter, c'est un exposé de la théologie du grand Apôtre ; exposé où, sans nous astreindre à l'ordre des Épîtres et à la suite des versets, nous formons, avec les matériaux pris dans le livre entier des diverses Épîtres, un tout aussi complet que possible sur chacun des objets du dogme et de la morale traités par saint Paul. Cette marche nous a semblé naturelle et puissante à la fois.

Saint Paul ne s'explique jamais mieux que par lui-même. Si partout il expose les mêmes mystères de foi et les mêmes vérités morales, il n'y jette pas partout des clartés égales, et n'y donne pas les mêmes développements. Ici, il ne fait qu'une esquisse rapide ; plus loin, sur le même sujet, il entrera dans de complets et lumineux détails. Ici, obscurité profonde, paroles enveloppées et impénétrables, formules désespérantes où chaque mot est un abîme ; mais reportez-vous à tel autre passage de telle autre Épître, des solutions en jaillissent d'une admirable lucidité. C'est partout la même lumière, le même astre, mais qui a les vicissitudes du crépuscule et du plein midi ; qui tantôt n'illumine que les hauts sommets, tantôt se répand à flots dans la campagne pour l'éclairer tout entière. Peut-être, en étudiant épître par épître, verset par verset, n'aurez-vous aperçu que des détails sans ensemble, des matériaux sans ordonnance, des parties sans un tout : rapprochez, adaptez, coordonnez ; bientôt vous verrez avec une joie indicible se dresser devant vous le complet et majestueux édifice de la théologie catholique.

Quel magnifique ensemble de doctrine sur la déchéance, la rédemption, la grâce, la gloire, la vie divine, les sacrements, le sacerdoce, l'Église, la vie chrétienne, les vertus qui la fondent, les vices qui la ruinent, les splendeurs qui la couronnent ! Quelles mines d'une richesse inouïe ouvertes à la prédication ! Quel nombre et quelle splendeur de matériaux ! Quelles perspectives, quels horizons que les commentaires ordinaires si courts, si morcelés, si empêtrés dans les mille détails du texte, laissent à peine soupçonner !

Loin de nous, certes, la ridicule prétention de jeter de la défaveur sur les commentaires dont plusieurs élucident le texte avec tant de sagacité et de justesse ; mais pour peu qu'on les ait pratiqués, il a été facile de s'apercevoir combien leurs multiples explications, les mille détails dont les chapitres et les versets se trouvent parfois enveloppés, dissimulent aux yeux la vue de l'ensemble, la grandeur, la beauté, les magnificences de l'édifice. Il semble, à voir cette multitude de réflexions souvent si diverses, toujours si accumulées, que l'on ne tienne plus dans la main qu'une poussière, poussière d'or, très certainement ! mais avec laquelle bien difficilement on bâtit un tout solide et lié.

Les saints Docteurs, à leur tête saint Thomas d'Aquin, qui les rappelle et les résume tous, paraissent uniquement préoccupés, alors même qu'ils suivent l'Apôtre pas à pas, de présenter, à l'aide de continuels rapprochements de textes, sa doctrine, dans son ensemble et sa plénitude. C'est eux que nous avons constamment pris pour guides, dont nous avons à l'avance et longtemps étudié les commentaires. Outre la richesse du fond, ces grands et sublimes modèles nous offrent encore l'éclat de la forme, la chaleur et le mouvement oratoires. Nous nous sommes efforcé, autant que notre faiblesse nous l'a permis, d'en conserver quelque reflet. S'il est précieux pour la chaire chrétienne d'embrasser dans son ensemble la doctrine de saint Paul et de s'en profondément pénétrer, il ne l'est pas moins de s'échauffer à sa flamme et de se laisser emporter à ses mouvements.

Comme l'indique le titre donné à cet humble essai, c'est aux prédicateurs surtout que nous le destinons. Il nous semble néanmoins qu'il pourrait rendre aussi de réels services à deux autres classes de lecteurs : à ceux qui commencent l'étude de saint Paul, à titre d'introducteur ; à ceux qui l'ont déjà et longtemps poursuivie, à titre de mémorial. Les premiers, par cette étude préalable de l'ensemble, se sentiraient forts en face des difficultés de détails, et seraient, devant chaque partie, soutenus par l'intelligence du tout. Les seconds, s'ils ne pouvaient trouver aucune richesse qu'ils n'eussent déjà acquise, goûteraient au moins le plaisir de jeter sur un trésor dès longtemps le leur un nouveau et peut-être plus pénétrant regard.

Enfin, bien que nous l'ayons composé avant tout pour les prêtres, nous verrions avec bonheur ce livre, si accessible par sa forme aux simples fidèles, se répandre parmi eux, et le grand Apôtre leur verser à flots ses fortes et fécondes doctrines.

Sans doute, en formulant ces prétentions, ou plutôt en émettant ces vœux, nous oublions beaucoup trop notre faiblesse et l'imperfection de ce travail ; mais Celui qui n'a pas repoussé l'obole de la veuve, daignera bénir notre bonne volonté de donner même de notre indigence.

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : ALBY

COMMISSAIRES (1)

QUESTION.—Il y a beaucoup de discussions parmi les hommes de loi relativement à l'article 13 des nouvelles règles de pratique. Cet article oblige les Commissaires de la cour Supérieure, pour recevoir les *affidavits*, à prêter serment avant d'agir comme tels. On prétend que cet article doit s'appliquer même aux anciens commissaires. N'est-ce pas là donner un effet rétroactif à la loi en appliquant ainsi cette nouvelle règle de pratique aux anciens commissaires.

Un ancien commissaire.

RÉPONSE.—Il n'y a pas là d'effet rétroactif. La 13^e règle de pratique impose simplement des devoirs nouveaux aux anciens commissaires. Ils devront, comme les commissaires futurs, prêter serment avant de recevoir de nouveaux *affidavits*.

Les officiers d'une même catégorie doivent être soumis aux mêmes obligations quelle que soit l'époque où elles sont imposées.

DECISIONS JUDICIAIRES.

Nos tribunaux ont jugé :

1° (Considération illégale.)

Que le billet *promissoire* donné à un créancier par un débiteur en *déconfiture*, pour obtenir de ce créancier son consentement à un concordat, est nul comme étant fait pour une considération illégale. (Cour supérieure, Montréal, *re* Lespérance et al. *vs* Courchène et al., Taschereau, juge, octobre 1896.)

NOTE.—Dans cette cause, il s'agissait d'un billet par lequel le défendeur Courchène s'obligeait à payer aux demandeurs une certaine somme d'argent en sus du montant de la composition payable aux divers signataires du concordat. En vertu de ce concordat, les créanciers devaient recevoir vingt pour cent (20%) du montant de leurs créances, et, au moyen du billet, Lespérance et al. devaient recevoir trente-cinq pour cent (35%).

2° (Responsabilité des voituriers par eau.)

Que les propriétaires de bateaux à vapeur, qui transportent des voitures et des animaux, sont responsables des accidents ordinaires qui arrivent faute de barrages suffisants pour les protéger. (C. S. Montréal, 1897, *re* O. Tremblay *vs* La cie de navigation de Richelieu et d'Ontario, Mathieu, juge.

(1) Voyez les numéros 6, 7 et 9.

5° (Responsabilité des patrons.)

Que les manufacturiers, qui ne se conforment pas aux lois régissant les fabriques et usines, sont responsables des accidents qui arrivent *même* aux employés qui ne conduisent pas les machines. (C. S. Montréal, novembre 1897, *re* Edward Murray vs William Johnson, Dickson and Co. Mathieu juge.)

NOTE.—Voici un article de *la Presse* relatif à cette cause (1) :

ACCIDENT DU TRAVAIL

\$1000 pour un bras.

¶ L'honorable juge Mathieu a rendu jugement dans la cause d'Edward Murray vs William Johnson, Dickson and Co. Le demandeur était à l'emploi des défendeurs, le printemps dernier, lorsqu'il se fit prendre le bras dans une machine non pourvue d'un appareil protecteur. Il dut se faire amputer le bras et réclama \$10,000 en justice.

! Les défendeurs se refusèrent à payer, disant que le demandeur n'avait rien à faire avec cette machine, sous la conduite d'un autre employé, et que l'accident est arrivé par sa faute.

ç Mais le tribunal, croyant voir de la négligence chez les défendeurs, qui ne se conforment pas aux lois des fabriques, les condamne à payer un dédommagement de \$1,000 au blessé.

AUX CORRESPONDANTS.

CENSEUR.—Si vous vous êtes conformé aux dispositions de la loi concernant la propriété littéraire, personne ne peut impunément reproduire vos articles dont vous avez interdit la reproduction.

PÈRE DE FAMILLE.—Si l'enfant est agée de plus de seize ans, il n'y a pas lieu à l'action criminelle. Vous ne pouvez avoir recours qu'aux tribunaux civils.

STANISLAS.—Le concile de Trente a été publié dans la province de Québec. Ses dispositions concernant le mariage sont reconnues par nos lois. Ainsi le mariage nul suivant les canons du concile est nul suivant le code civil de la province de Québec.

(1) 10 novembre 1897.

NOUVEAUTÉ

LE PÈRE HECKER

EST-IL UN SAINT ?

Par M. l'abbé Magnien.

1 vol. in-12 \$0.90

LE SCAPULAIRE

DE

Notre-Dame du Mont-Carmel

SUIVI DE QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA
COMMUNION DES SAINTS ET
SUR LA DÎME

PAR

M. J. T. SAVARIA*Chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.*

1 fort volume in-12..... \$0.40

La très sainte Vierge, chacun le sait, a été associée, d'une manière exceptionnelle, à l'œuvre de la rédemption. C'est dans son sein virginal, et de son sang très pur, qu'a été formé le divin corps de Jésus, notre Sauveur. En mourant sur la croix, cet Homme-Dieu l'a irrévocablement établie la mère de tous les élus, et, par là même, la mère de la grâce divine.

Depuis cette époque mémorable, la Vierge-Mère n'a pas cessé, un seul instant, d'exercer sa puissance et sa bonté maternelle envers ses enfants de la terre. Dans le cours des siècles, et *plus particulièrement de nos jours*, elle daigna même apparaître à des âmes choisies afin de les aider à travailler plus efficacement au salut des hommes (1). C'est ainsi qu'elle remit, de ses propres mains, le rosaire à saint Dominique, l'assurant que, par cette prière, il obtiendrait la conversion des hérétiques albigeois, qui résistaient depuis longtemps à ses prédications.

Toutefois, la puissance et la bonté maternelle de Marie n'ont, peut-être, jamais été aussi loin, que dans la faveur insigne connue sous le nom de *Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel*. C'est la seule fois, que la Reine du ciel daigna attacher la promesse mémorable du salut éternel à un signe sensible, qu'elle remit elle-même à l'un de ses dévots serviteurs. Oui, le *Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel* est le chef-d'œuvre d'amour de la très sainte Vierge pour les hommes ; c'est le touchant mystère de sa puissante intervention dans l'application des mérites infinis de son divin Fils.

Vous l'avez entrevu, cher lecteur, le but de ce petit ouvrage n'est pas de vous proposer une dévotion nouvelle ; c'est plutôt de vous attacher davantage à l'ancienne et solide dévotion du *Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel*, dévotion unique dans sa

(1) Le 19 sept. 1846, elle apparaissait sur la montagne de la Salette, en France. Le 12 fév. 1858, elle se montrait à la grotte de Lourdes. A partir du 12 février, jusqu'au 16 juillet, elle renouvela ses apparitions dix-huit fois. Et, chose digne de remarque, la dernière de ses visites, à la grotte de Lourdes, eut lieu le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. En 1870, elle se faisait voir à Pontmain, etc.

valeur incomparable et ses privilèges inappréciables. De tous les scapulaires, seul, celui de *Notre-Dame du Mont-Carmel* fut directement donné par la très sainte Vierge, avec la promesse jusque-là inconnue, de préserver de l'enfer celui qui mourrait revêtu de ce vêtement céleste. Nulle confrérie, nulle dévotion n'offre de semblables avantages.

La dévotion au scapulaire du Carmel est peut-être celle qui se rapproche le plus des sacrements. En effet, comme les sacrements, ce scapulaire est un signe sensible auquel est attachée la faveur unique d'une promesse de salut. La Reine du ciel fit alors pour la protection des élus, ce que son divin Fils avait fait pour leur vie et leur nourriture spirituelles. Le Sauveur avait donné son corps et son sang sous les apparences du pain et du vin; la divine Sagesse inspira à la Vierge puissante le secret de protéger ses enfants contre les feux de l'enfer. A l'aide d'un bien simple habit, signe sensible de sa puissance invisible, elle sut trouver un moyen efficace de préserver de l'enfer quiconque mourrait revêtu de ce vêtement sacré.

La Mère de Dieu opéra cette merveille de son cœur très pur, quand elle apparut au bienheureux Simon Stock, général de l'Ordre du Carmel. Elle tenait entre ses mains un morceau d'étoffe brune en forme de scapulaire; elle le lui présenta, en disant ces paroles mémorables: *Mon bien-aimé fils, recevez le scapulaire de votre Ordre, signe de ma confraternité; privilège pour vous et tous les enfants du Carmel. Quiconque mourra revêtu de cet habit ne souffrira pas les flammes éternelles. C'est un signe de salut, une sauvegarde dans les dangers, un gage de paix et d'éternelle alliance.*

Ce sont ces paroles si extraordinaires, qui constituent presque tout le prix du scapulaire carmélitain. On ne peut trop les approfondir; mieux nous en saisirons le sens et la vraie portée, plus nous nous attacherons à cette dévotion si féconde en prodiges de grâces et de conversions. C'est en pénétrant au-delà du sensible qu'on parviendra à connaître les trésors spirituels que recèle ce vêtement céleste. Aujourd'hui surtout, que la puissance de Satan menace de tout ébranler, plus que jamais peut-être nous avons besoin d'une connaissance certaine et raisonnée de nos dévotions. Plus que jamais, nous avons besoin du secours efficace de Celle qui, de son pied virginal, a écrasé la tête de l'inférieur serpent. Le but de ce modeste ouvrage est de faciliter cette étude, en aplanissant les difficultés qui pourraient rebuter plusieurs âmes dans un pareil travail.

Avant d'entrer en matière, nous avons cru bon de donner un aperçu général des considérations que nous allons faire.

La dévotion au *Scapulaire du Carmel*, comme les dévotions de premier ordre, fut longtemps préparée à l'avance. Il suffit de connaître les commencements de l'Ordre du Carmel, pour voir comment la très sainte Vierge fut primitivement montrée en figure au prophète Élie, et comment, dans la suite, les relations les plus intimes s'établirent entre les enfants des prophètes et la Reine du ciel.

Voilà pourquoi nous commençons par donner quelques notions sur l'origine de l'Ordre du Carmel ; nous signalons ensuite quelques unes des relations exceptionnelles de cet Ordre avec la très sainte Vierge ; quelques notions sur le scapulaire en général font comprendre à quel genre de dévotion appartient le scapulaire dont il s'agit ici.

Après ces explications préliminaires, vient, tout naturellement, le fait historique de l'apparition de la sainte Vierge au Bienheureux Simon Stock, et des promesses mémorables qu'elle fit en remettant elle-même le scapulaire à son serviteur.

Le scapulaire considéré en lui-même, — sa forme, sa signification, son mode de réception, le respect qui lui est dû, — fait l'objet de considérations particulières à chacun de ces sujets.

La dévotion au scapulaire s'identifie avec une confrérie essentiellement attachée à l'Ordre du Carmel. De là résultent des relations spirituelles, et une communication des mérites et des principaux privilèges de l'Ordre à tous les confrères du scapulaire.

Cela nous a amené à traiter des deux grands privilèges accordés aux enfants du Carmel qui meurent revêtus de cet habit céleste.

Une vue d'ensemble, sur le rôle de la très sainte Vierge dans l'ordre du salut, introduit et éclaire cette dissertation sur les promesses admirables de la Mère de Dieu.

Le premier privilège est fondé sur ces paroles de Marie adressées au Bienheureux Simon Stock : " *Quiconque mourra revêtu de cet habit sera préservé des feux de l'enfer* " (1). Il suffit à lui seul pour constituer le mérite inappréciable de cette dévotion. Comme déduction de ce privilège unique, la Mère de Dieu ajouta : " *C'est un signe de salut, une sauvegarde dans les périls, un gage d'alliance.* " Deux chapitres expliquent ces paroles, que l'on considère comme une seconde promesse, se rattachant au premier privilège.

Le deuxième privilège consiste dans la prompte délivrance du purgatoire, au moins le premier samedi après le décès du confrère qui a observé les conditions requises. Un mot sur la rigueur des peines du purgatoire, aide à faire comprendre l'importance et le prix de cette dernière faveur.

Enfin, nous terminons par quelques notions sur les indulgences en général, et par un catalogue des indulgences propres au scapulaire du Mont-Carmel. Ces divers sujets forment autant de chapitres qui, en faisant mieux connaître le scapulaire du Mont-Carmel et ses admirables privilèges, le feront apprécier davantage des fidèles. Alors ils porteront constamment ce saint habit avec une vénération encore plus grande, et s'assureront ainsi la toute-puissante protection de Marie à l'heure si redoutable de la mort.

Quelques considérations sur la Communion des Saints et sur la Dîme, suppléent à ce que la nature de notre sujet nous a forcé d'omettre dans le corps de cet ouvrage.

(1) " *Dilectissime illi, recipe tui ordinis scapulare, meæ confraternitatis signum, tibi et cunctis Carmelitis privilegium, in quo quis moriens æternum non patietur incendium. Ecce signum salutis, salus in periculis, scædus pacis et pacti sempiterni.* "

TOUS D'APRES NATURE !

Histoires du temps présent, par Jean des Tourelles, illustrations d'Albert Boutie

1 vol. in-12..... \$0.63

COMMANDE PRESSEE

— Les Chabry ?... Qu'est-ce que c'est que cela, les Chabry ?

— Madame ne les connaît pas encore, vu qu'il n'y a que trois semaines qu'ils sont les locataires de Madame... Des gens tout à fait comme il faut... des ouvriers, qui ont cinq enfants... mais, c'est propre, c'est rangé !...

— Ah !... et vous dites ?

— La fille aînée, oui, Madame... depuis hier, le médecin est venu déjà deux fois... ça n'a que quinze ans et ça tombe à la poitrine... on craint une phtisie galopante... Ça s'est tué à travailler .. Une jeunesse qui était gentille !... Si Madame voulait... Madame qui est si bonne...

— Quel étage ?...

— Septième... la porte à gauche...

— C'est bien, mon bon Jannet, j'y vais...

* *

Sept étages !... Ce n'était pas cela qui effrayait la svelte et toute gracieuse Mme Bourguès. Habitée à tous les sports, y compris celui de la charité, elle escaladait avec la même facilité les pics de la Suisse et les mansardes de ses immeubles. Rien ne lui faisait plus plaisir, comme de partir de grand matin pour une ascension difficile, et somme toute, comme elle était sincèrement chrétienne, c'était encore chez les pauvres qu'elle aimait le mieux grimper.

Par exemple, elle commençait à s'inquiéter, mais, là, sérieusement, des nouvelles tendances qu'elle remarquait dans la chaire catholique... On lui changeait sa religion... Autrefois, quand on avait fait régulièrement ses prières, payé ses fournisseurs, et porté aux malheureux, avec un bon sourire, l'aumône qui reconforte, on était en règle avec sa conscience...

Tandis qu'à présent, avec leurs obligations sociales !... Le Père Fabien ne venait-il pas de dire, devant elle, que les meilleures chrétiennes se font, là-dessus, des illusions terribles !... Des exagérations, quoi !...

* *

Mme Bourguès ayant, d'un geste amical de sa main gantée, remercié son concierge qui se confondait en exclamations admiratives, ramassa dans sa main les plis de sa robe et les drapant gracieusement sur le côté, se mit bravement à gravir l'escalier des Chabry.

Ah ! cette robe dont le froufrou joyeux bruissait doucement à chaque marche franchie, en voilà encore une émotion !... Quand on pense qu'elle, la jeune et élégante Mme Bourguès, était arrivée jusqu'au mercredi des cendres sans penser à son costume de carême !... oui, la station de Sainte-Philomène allait commencer dans trois jours, et elle n'avait pas encore songé au plus pressé, à sa toilette de sermon...

Heureusement qu'elle avait une couturière !... oh ! mais une couturière !... Il n'y en avait pas une comme elle pour livrer dans les vingt-quatre heures... De vrais tours de force !...

Elle avait bien un peu hésité... Mais Mme Bourguès savait parfaitement à quoi s'en tenir... Tout cela, c'était pour en servir d'autres avant elle... Aussi, avait-elle nettement déclaré qu'elle allait s'adresser ailleurs... et l'artiste en chiffons s'était tout de suite inclinée.

*
* *

D'ailleurs, elle s'était surpassée... sans doute pour faire oublier son moment de mauvaise humeur... Les ouvrières, si on ne les menait pas comme cela !

Vrai ! c'était un chef-d'œuvre que cette robe de sermon... Mme Bourguès avait bien un peu hésité sur la nuance : le vert pâle est si joli ! Mais elle s'était rappelé que c'était un Carme qui prêchait la station à Sainte-Philomène, et alors elle s'était décidée pour la feuille morte...

Il faut bien savoir assortir les choses, que diable !...

Cette concession faite aux fins dernières et aux lois de l'harmonie, la couturière de Mme Bourguès s'était rattrapée sur la façon... Quelle coupe habile !... quelle impeccable justesse dans les proportions !... Et ces manches !... une vraie hypertrophie de gigot ! !...

Il est vrai que la merveille floconneuse était arrivée à la dernière minute. Mais les paroissiennes de Sainte-Philomène ne tiennent pas absolument à entendre les commencements... Au surplus, le mouvement discret et prolongé qu'avait produit, dans l'assistance, l'entrée de Mme Bourguès, lui avait bien prouvé qu'elle avait eu bon goût et que sa robe...

*
* *

Mme Bourguès s'arrête net dans ses réflexions. Elle est arrivée au faite de l'escalier, et si les Chabry peuvent, à la rigueur, nicher plus bas, à coup sûr il est impossible qu'ils perchent plus haut. D'ailleurs voici leur nom écrit en grosses lettres sur une porte. Elle frappe, et entre...

Du premier coup d'œil, elle reconnaît l'exactitude des renseignements fournis par le concierge ; c'est propre et c'est rangé. Sa charité ne sera pas mal placée ici.

— Pardon, Madame, dit-elle en s'avançant, tout avenante, vers

la mère de famille un peu interdite ; j'ai appris que vous aviez une petite malade, et comme j'habite dans la maison... Est-ce que vous êtes inquiète?... ajoute-t-elle en voyant l'angoisse atroce qui passe dans les yeux de la pauvre femme... Voyons ! ne pleurez pas comme cela, nous vous la...

*
* *

De nouveau, elle s'interrompt, car elle a aperçu dans l'alcôve le visage émacié et désespérément pâle de la jeune fille.

Oh ! ces joues hâves et creuses, avec des poinnettes saillantes, d'un rouge si vif qu'on dirait une tache de sang tombée sur une biliale corolle... oh ! ces yeux caves, cernés de bistre, et enfoncés profondément dans l'orbite, comme pour rendre encore plus lugubre le feu sombre et fiévreux du regard... oh ! cette toux déchirante qui secoue le pauvre petit corps et amène sur les lèvres une mousse sanglante...

— Elle est perdue !... murmure tout bas Mme Bourguès, qui s'avance doucement vers le grabat de la malade et lui dit avec une pitié caressante :

— Comment ! mon enfant, c'est vous qui vous permettez d'être malade?... Savez-vous que c'est très vilain !... Où donc avez-vous pris ce gros rhume-là ?...

— Oh ! Madame ! répond là mère, la chère enfant n'est guère responsable de ce qui lui arrive...

— Mais enfin, dans quelles circonstances ?...

— Voici : ma fille est ouvrière dans un atelier de couture ; à présent c'est la pleine saison, et elle travaillait tous les jours depuis huit heures de matin jusqu'à dix et onze heures du soir... C'était plus qu'il ne lui en fallait...

— Mais elle devait refuser !

— Et manger, Madame !... on l'eût remerciée tout de suite... Cependant, elle eût encore résisté, sans une commande pressée qui est arrivée la semaine dernière... Une robe qu'il fallait absolument... Vous savez, les clientes, cela n'attend pas... Il a fallu veiller jusqu'à trois heures du matin ; le poêle était rouge ;... quand ma fille est sortie de l'atelier, brisée, épuisée, elle a eu froid... en rentrant elle s'est mise à tousser... et la voilà !

— Mais c'est abominable !... s'écria Mme Bourguès indignée ; eh bien ! je plains la personne qui a cette robe-là sur les épaules !...

A ces mots, un frémissement indéfinissable courut sur les lèvres de la petite malade ; elle tira péniblement de dessous ses draps une main décharnée, et, la tendant vers la belle robe de couleur feraille morte, dit doucement, avec un sourire pâle :

— C'est celle-là !...

MANUEL DES ÂMES INTÉRIEURES

Recueil d'Opuscules Inédits du P. Grou de la Compagnie de Jésus

1 vol. in-12° 40 cts

IDÉE DE LA VRAIE VERTU.

Il est peu de chrétiens, même parmi ceux qui sont spécialement consacrés à Dieu, qui aient une juste idée de la vraie vertu. Presque tous la font consister dans une certaine routine de piété, dans la fidélité à certaines pratiques extérieures. Si avec cela ils ont par intervalles quelques mouvements de dévotion sensible, sans discerner même si ces mouvements viennent de Dieu ou de leurs propres efforts, ils se croient solidement vertueux. Cependant ils sont sujets à mille défauts dont ils ne s'aperçoivent pas, et qu'on essayerait en vain de leur mettre sous les yeux. Ils sont petits, minutieux, scrupuleusement exacts dans leurs pratiques, remplis d'estime pour eux-mêmes, d'une extrême sensibilité, entêtés de leurs idées, concentrés dans leur amour-propre, gênés et affectés dans leurs manières; rien de vrai, rien de simple, rien de naturel en eux. Ils se préfèrent intérieurement aux autres, et souvent ils méprisent, ils condamnent, ils persécutent, dans les saints mêmes, la véritable piété, qu'ils ne connaissent point. Rien n'est plus commun dans le christianisme que cette justice fausse et pharisaïque. Les vrais gens de bien n'ont pas de plus grands ennemis; et, pour les peindre d'un seul trait, ce sont ces faux justes qui ont crucifié Jésus-Christ, et qui le crucifient encore tous les jours dans ses plus parfaits imitateurs. Dès qu'une personne se donne véritablement à Dieu, et s'applique à la vie intérieure, elle est sûre d'attirer sur elle, d'abord la jalousie et la critique, ensuite les calomnies et les persécutions des dévots pharisiens.

Pour concevoir ce que c'est que la vraie vertu, c'est dans Jésus-Christ qu'il faut la considérer : il est notre unique modèle, il nous a été donné comme tel, il s'est fait homme pour nous rendre la sainteté sensible et palpable. Toute sainteté qui n'est pas formée et moulée sur la sienne est fausse; elle déplaît à Dieu, elle trompe les hommes, elle est tout au moins inutile pour le ciel. Étudions donc Jésus-Christ, et, pour le bien connaître, pour l'exprimer ensuite en nous, demandons-lui continuellement sa lumière et ses grâces.

Jésus-Christ ne s'est jamais cherché lui-même, jamais il n'a eu en vue ses propres intérêts, ni temporels ni spirituels : il n'a jamais fait une seule action pour plaire aux hommes, il ne s'est jamais abstenu d'aucune bonne œuvre dans la crainte de leur déplaire. Dieu seul, sa gloire et sa volonté, ont été l'unique objet de ses pensées et de ses sentiments, l'unique règle de sa conduite. Il a tout sacrifié, tout sans aucune réserve, aux intérêts de son Père.

Jésus-Christ a fait consister la piété dans les dispositions intérieures, non dans des sentiments vains et illusoire, mais dans des sentiments sincères, efficaces, toujours suivis de l'exécution ; disposition d'un entier dévouement à Dieu, d'un continuel anéantissement de lui-même, d'une charité sans bornes envers les hommes. Tous les instants de sa vie ont été consacrés à l'accomplissement de ces trois dispositions. Il n'a négligé l'observation d'aucun point de la loi ; mais, en même temps, il a déclaré, et par ses discours et par son exemple, que cette observation devait venir d'un principe intérieur d'amour, et que la seule pratique de la lettre faisait des esclaves et non des enfants de Dieu.

Jésus-Christ a toujours regardé la vie présente comme un passage, un pèlerinage, un temps d'épreuve uniquement destiné à témoigner à Dieu son amour. Ce qui est éternel l'a toujours occupé. Il a donné à la nature ce qui lui était nécessaire, sans jamais aller au delà. Quoiqu'il n'eût rien, et que pour les besoins du corps il fût dans une dépendance continuelle de la Providence, il n'a jamais été inquiet du lendemain, et il a voulu éprouver plus d'une fois les effets de la pauvreté.

Jésus-Christ a embrassé par choix ce qui fait le plus de peine aux hommes, et à quoi ils ne se soumettent que par la nécessité de leur condition. Il n'a pas absolument réprouvé les richesses, mais il a préféré la pauvreté. Il n'a pas condamné les rangs et les marques d'honneur que Dieu lui-même a établis parmi les hommes, mais il leur a appris qu'une condition obscure, dénuée de toute espèce de considération, était plus agréable à Dieu, plus favorable au salut, et que se croire plus que les autres, parce qu'on est né grand, noble, puissant, qu'on a autorité sur eux, c'est une erreur, une source de bien des fautes. A l'exception des plaisirs naturels que le Créateur a attachés à certaines actions, et dont l'usage est soumis aux règles les plus sévères, il a méprisé absolument tous les autres genres de plaisirs qu'on recherche avec tant de fureur, et il s'est interdit même les plus innocents. Le travail, les courses apostoliques, la prière, l'instruction de ses disciples et des peuples, ont rempli tous les moments de sa vie.

Jésus-Christ a été simple, uni, sans affectation dans ses discours et dans toutes ses actions. Il a enseigné, avec toute l'autorité d'un Homme-Dieu, les choses les plus sublimes, les plus inconnues aux hommes avant lui. Mais il a proposé sa doctrine d'une manière aisée, familière, éloignée de toute la pompe de l'éloquence humaine, à portée de tous les esprits. Ses miracles, divins en eux-mêmes, le sont encore plus par la manière dont il les a fait. Il a voulu que le récit des évangélistes répondit à la simplicité de sa vie. Il est impossible d'exprimer avec moins de recherche des faits et des discours qui portent l'empreinte de la divinité.

Jésus-Christ a eu une tendre compassion pour les pécheurs sincèrement humiliés et repentants de leurs fautes. *Je suis venu pour les pécheurs*, disait-il, *et non pour les justes qui se confient en leur propre justice*. Le publicain, Madeleine, la femme adultère, la Samaritaine, sont traités par lui avec une bonté qui nous

étonne. Mais l'orgueil, l'hypocrisie, l'avarice des pharisiens, sont l'objet de sa censure et de ses malédictions. Les péchés de l'esprit, péchés auxquels les faux dévots sont plus sujets que les autres, sont ceux qu'il condamne avec le plus de sévérité, parce qu'ils marquent plus d'aveuglement dans l'esprit, et plus de corruption dans le cœur.

Jésus-Christ a supporté avec une douceur inaltérable les défauts et la grossièreté des apôtres. A considérer les choses selon nos idées, combien ne devait-il pas souffrir d'avoir à vivre avec des hommes si imparfaits et si ignorants des choses de Dieu ? Le commerce avec le prochain est peut-être une des choses les plus difficiles et qui coûtent le plus aux saints. Plus ils sont élevés en Dieu, plus ils ont besoin de condescendance pour se rabaisser, pour se proportionner, pour dissimuler, pour excuser dans les autres mille défauts dont ils s'aperçoivent mieux que personne. Ce point est d'une pratique continuelle, et de la conduite qu'on tient à cet égard dépend ce qui rend la vertu aimable ou rebutante.

Jésus-Christ a souffert de la part de ses ennemis tous les genres de persécutions, mais il n'y a jamais cédé. Il ne leur a opposé que son innocence et la vérité, et par là il les a toujours confondus. L'heure venue où il devait tomber entre leurs mains, il a laissé agir leurs passions qu'il regardait comme des instruments de la justice divine. Il s'est tu quand il les a vus obstinés dans leur malice ; il n'a pas cherché à se justifier, ce qui lui était si aisé ; il s'est laissé condamner ; il les a laissés jouir de leur prétendu triomphe ; il leur a pardonné, il a prié, il a versé son sang pour eux. Voilà le point le plus sublime et le plus difficile de la perfection.

Quiconque aspire à la vraie sainteté, et à se conduire en tout par l'esprit de Dieu, doit s'attendre à passer par les langues des hommes, à essuyer leurs calomnies et quelquefois leurs persécutions. C'est ici surtout qu'il faut se proposer Jésus-Christ pour modèle ; soutenir tant qu'on le peut, à ses dépens, les intérêts de la vérité ; ne répondre aux calomnies que par une vie innocente ; garder le silence lorsqu'il n'est pas absolument nécessaire de parler ; laisser à Dieu le soin de nous justifier, s'il le juge à propos ; étouffer dans son cœur tout ressentiment, toute aigreur ; prévenir ses ennemis par toutes sortes d'actes de charité ; prier Dieu qu'il leur pardonne, et ne voir dans ce qu'ils nous font souffrir que l'accomplissement des desseins de Dieu sur nous.

Quand la vertu se soutient ainsi dans le mépris, dans l'opprobre, dans les mauvais traitements, on peut la regarder comme consommée. Aussi Dieu réserve-t-il ordinairement cette épreuve pour la fin. Heureux ceux qui y passent ! Ils auront à la gloire de Jésus-Christ une part proportionnée à celle qu'ils ont eue à ses humiliations. Désirer un pareil état, l'accepter quand il nous est offert, le soutenir lorsqu'on s'y trouve, ce ne peut être qu'un pur effet de la grâce, et d'une grâce extraordinaire. Pour nous, tenons-nous dans notre petitesse ; n'aspirez de nous-mêmes à rien de relevé, et demandons seulement à Dieu que le respect humain ne nous fasse jamais abandonner ses intérêts.

NOUVELLE EXPLICATION

DU

CATECHISME DE RODEZ

Divisée en instructions pouvant servir de prônes avec de nombreux traits historiques puisés aux meilleures sources, à la suite de chaque instruction, par M. Noël, chanoine, ancien Supérieur du petit Séminaire de Saint-Pierre; quatorzième édition revue et retouchée par l'auteur.

6 vol. in-12..... \$6.00

A quoi bon une *Nouvelle Explication du Catéchisme* ? Il y en a tant et de si excellentes, consacrées par un long usage, et qui ont déjà produit tant de bien ? Pense-t-on mieux faire que les Couturier, les Lambert, les Bougeant, les Charency, les Pomey, les Gaume, et tant d'autres depuis longtemps en possession de l'estime publique et honorés des plus illustres suffrages ? Telles sont peut-être les pensées, qui se présenteront à l'esprit de plusieurs, à la simple lecture du titre de cet ouvrage. Certes, nous sommes le premier à nous incliner devant ces maîtres de la science sacrée, et il y aurait de notre part d'autant plus d'ingratitude à ne pas reconnaître le mérite respectif de leurs livres, que nous en avons nous-même retiré le plus grand profit. Cependant, en publiant cette *Nouvelle Explication du Catéchisme*, nous n'avons pas cru faire une œuvre inutile ; nous avons essayé de satisfaire un besoin généralement senti dans ce diocèse. On y réclamait de toutes parts une *Explication* qui correspondît parfaitement au texte même de notre Catéchisme. L'ancienne, due aux zèle et aux lumières d'un vénérable curé, dont la mémoire sera toujours en bénédiction, laissait beaucoup à désirer, soit sous le rapport de l'exécution typographique, soit à cause des fréquentes incorrections de style qui s'y trouvaient, soit enfin parce qu'elle renfermait de nombreux détails qui n'étaient plus en rapport avec les mœurs de la société actuelle, tandis qu'on y remarquait, d'un autre côté, beaucoup d'omissions sur les sujets les plus intéressants. Malgré ces imperfections, elle a été d'un puissant secours aux pasteurs de ce diocèse et même des diocèses limitrophes, dont quelques-uns y puisaient presque constamment le sujet de leurs instructions. Mais ces défauts devenant de plus en plus sensibles par le laps du temps, il était urgent de la retoucher et de la refondre presque entièrement. Nous avons préféré en donner une nouvelle.

Toutefois, qu'on ne croie pas que notre livre soit d'un intérêt purement local. Sans doute, nous nous sommes astreint à commenter scrupuleusement, et, pour ainsi dire, mot à mot, le texte de notre Catéchisme, en suivant, comme pas à pas, chacune de ses demandes et de ses réponses. En cela, nous avons cru être agréable à nos vénérables frères dans le sacerdoce, et à tous ceux qui exercent dans nos contrées la noble fonction de catéchiste. Mais qui ne sait que les enseignements de la religion sont les mêmes en tous temps et en tous lieux ? Dans tout le monde chrétien

on enseigne, on explique le même symbole, le même décalogue, les mêmes sacrements ; et une des choses qui font le plus admirablement ressortir la divine constitution de l'Église catholique, c'est cette *unité* de la foi dans la *variété* des Catéchismes.

A Dieu ne plaise donc que nous ayons dit rien de nouveau ! *Non nova, sed novè* : telle est la maxime qui nous a constamment dirigé. L'innovation, sous peine d'être hérétique, ne peut jamais tomber sur le fond de la doctrine, mais seulement sur la forme.

Une innovation de ce genre, dont nous espérons qu'on nous saura quelque gré, c'est d'avoir divisé le Catéchisme en une série d'instructions pouvant servir de prônes ; car ce n'est pas seulement pour le premier âge que nous avons travaillé. Il est bien vrai que primitivement nous n'avions eu en vue que l'enfance, pour laquelle nous éprouvons depuis longues années cet amour à la fois *fraternel, paternel e' maternel*, que saint Augustin recommande si fort à tous les pasteurs des âmes. Mais depuis nous avons pensé qu'en même temps que nous présentions aux enfants le lait de la doctrine, il ne serait pas inutile d'offrir une nourriture plus substantielle à la jeunesse et à l'âge mûr. En cela, du reste, nous n'avons fait que suivre la voie ouverte par notre devancier ; et nous avons voulu aussi faciliter le moyen de se conformer à ces sages recommandations de l'illustre évêque de Meaux, qui, dans un avertissement adressé à son clergé, disait : " Nous vous exhortons à répandre toujours dans vos prônes et dans vos sermons quelque chose du Catéchisme... Il faut faire le Catéchisme non-seulement aux enfants, mais principalement aux pères de famille." Voilà pourquoi nous avons choisi, autant qu'il a dépendu de nous, le langage le plus simple et le plus clair. Car, si on a comparé les prédicateurs, qui emploient dans leurs sermons un style relevé et fleuri, *aux feux d'artifice qui, tant qu'ils durent, jettent un grand éclat, mais qui ne laissent après eux qu'un peu de fumée et de papier brûlé*, à combien plus forte raison serait condamnable un catéchisme qui s'exprimerait en périodes pompeuses et bien arrondies. *Nous ne venons pas avec une voix tonnante et des discours emphatiques*, dirons-nous avec saint Augustin ; *nous ne voulons pas de cette éloquence sardée de phrases profanes* ; mais nous prêchons le Christ crucifié.

Par la même raison, nous avons évité avec le plus grand soin les questions épineuses ou de pure curiosité, les discussions théologiques, et tout ce qui peut sentir la controverse. Il nous a paru plus expédient de prévenir, par de bonnes et solides raisons, les principales objections qu'on élève contre le dogme et la morale, que de les attaquer et réfuter en forme, au risque de jeter dans les esprits des doutes, qui peut-être n'y viendraient jamais, sans ces discussions intempestives. N'est-il pas encore à craindre, à cause de la corruption du cœur et de la pente naturelle de l'esprit humain à la contradiction, comme à tout ce qui est mal, que beaucoup de personnes ne soient plus frappées de l'objection que de la solution, et ne prennent ainsi le poison pour le pain ? La vérité, avec ses

grâces naïves, a seule assez de force pour subjuguier les âmes les plus rebelles.

Une autre innovation, non moins importante, c'est d'avoir ajouté, à la suite de chaque instruction, de nombreux traits historiques. On sait leur merveilleuse efficacité pour graver dans les esprits et les cœurs les vérités chrétiennes, et avec quelle avidité ils sont demandés et écoutés. "Des histoires des Saints, se demandait saint François de Sales, s'en peut-on pas servir? Mais, mon Dieu! y a-t-il rien de si utile, rien de si beau? Mais aussi qu'est-ce autre chose la vie des Saints, que l'Évangile mis en œuvre? Il n'y a non plus de différence entre l'Évangile écrit et la vie des Saints, qu'entre une musique notée et une musique chantée." Ici nous pouvons appliquer cette ancienne maxime : *Longum iter per præcepta, breve per exempla*. Les exemples forment donc comme le complément de l'instruction religieuse, ou plutôt, ils en sont le développement indispensable, car tout le christianisme est historique, puisqu'il repose sur des faits.

Les traits que nous citons sont tirés habituellement de l'Écriture sainte ou de l'histoire ecclésiastique. Quelques-uns sont empruntés à l'histoire de notre propre pays. La terre que nous habitons a été, elle aussi, féconde en miracles de vertu et de sainteté. Nous en ignorons un grand nombre, faute de renseignements suffisants, et aussi, parce que la plupart ont été cachés sous le voile de la modestie, ou ensevelis dans les ténèbres de l'oubli. Quant à ceux qui sont parvenus à notre connaissance, nous aurions été d'autant plus coupable de les négliger, qu'ils doivent naturellement faire sur nous beaucoup plus d'impression. Ces traits historiques se trouvent rejetés à la fin des instructions, pour qu'on puisse les ajouter ou les supprimer à volonté, selon le temps qu'on aura de disponible. Des numéros de renvoi indiquent les endroits auxquels ils peuvent s'adapter. Il n'est pas nécessaire de les citer tous; on peut réserver ceux qu'on voudra pour d'autres occasions.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que nous n'avons rien négliger pour rendre cette *Explication* utile et profitable. Ce n'est pas que nous prétendions avoir tout fait, car la religion est une mine inépuisable, et le Catéchisme est comme une philosophie et une théologie populaires, auxquelles se rattachent une infinité de questions. On pourra donc trouver mille réflexions plus convenables, mille détails plus appropriés aux besoins des diverses localités. Cependant nous avons la confiance que ce livre, tel qu'il est, ne sera pas lu sans quelque fruit, et qu'il sera accueilli avec bienveillance par nos vénérables frères dans le sacerdoce, et spécialement par ceux auxquels les graves et incessantes occupations du ministère pastoral ne laissent presque pas de temps pour la préparation de leurs prêches ou Catéchisme. Combien d'entre eux, nous en conviendrons humblement, eussent infiniment mieux rempli la même tâche! Nous n'avons d'autre avantage que d'avoir eu l'idée d'y consacrer nos loisirs.

Nous ne pouvons mieux terminer cet Avertissement, que par cette exhortation que saint François de Borgia adresse à tout pré-

dicateur ou catéchiste : " Qu'il demande aux Séraphins leur amour, aux Chérubins leur science et leur lumière ; qu'il prie tous les autres Chœurs angéliques de lui faire part des dons particuliers que Dieu leur a accordés. " Nous les conjurons nous-même, dans toute l'ardeur de notre âme, de suppléer, par leurs saintes inspirations, à ce qui manque à nos instructions. Qu'ainsi Dieu et Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ soit connu, loué, adoré, aimé maintenant et à tout jamais. *Fiat, fiat.*

MADemoiselle DE MONTPENSIER A TREVoux

A MADemoiselle CLAIRE DE TUGNY

(suite)

IV

BENOIT ET CLAUDINE

Elle frappa à la porte de la petite maison.

— Entrez ! dit une voix d'homme.

La princesse entra, et mademoiselle de Vandy la suivit et se tint près du seuil. D'abord, elles ne virent rien qu'un petit feu de sarment qui brûlait dans une grande cheminée. La chambre n'avait qu'une seule fenêtre dont le volet était à demi fermé. Au bout d'un instant, leurs yeux s'étant accoutumés à l'obscurité, les visiteuses distinguèrent un petit berceau recouvert d'un rideau blanc, et sur un grand lit placé dans une sorte d'alcôve, un jeune homme pâle et la tête enveloppée de linges, qui regardait d'un air très étonné ces deux dames masquées.

Mademoiselle s'approcha de lui et lui demanda s'il était le mari de Claudine. Sur sa réponse affirmative, elle ajouta :

— J'ai appris que vous étiez malade, et je viens voir si vous avez besoin de quelque chose.

— Je vous remercie, Madame, répondit le jeune homme. J'ai été blessé par la chute d'un échafaudage en travaillant aux réparations de la maison de la princesse, et Son Altesse Royale me fait assister fort généreusement. J'espère bientôt me remettre au travail.

— Que vous fait donner Mademoiselle, mon ami ?

— Ce qui m'est nécessaire, Madame, et les soins du médecin.

— Rien que cela ? c'est bien peu. Elle devrait venir vous voir, puisqu'elle est à Trévoux, à ne rien faire que s'amuser.

— La princesse a fort à faire, Madame, et d'ailleurs je suis sûr qu'elle viendra. Elle est la digne petite-fille du bon roi Henri, douce et pitoyable aux pauvres gens, je le sais.

— Vraiment ! dit Mademoiselle ; voilà la première fois que j'en entends dire tant de bien. Quel âge a ce poupon ? dit-elle en écartant le rideau.

— Dix mois, Madame ; il était bien bel enfant, mais sa maladie l'a fort retardé.

— Quelle maladie ?

— Il a eu la rougeole !
 — La rougeole ! Grand Dieu !
 sauvons-nous, Vandy ! Ah !
 quelle imprudence ! Vite, vite,
 sauvons-nous !

Et, laissant le pauvre Benoît
 tout étonné, elles s'enfuirent et
 coururent comme des folles
 jusqu'à la maison de la prin-
 cesse.

— Courez me chercher un
 médecin ! dit Mademoiselle. Je
 suis entrée dans un lieu infecté,
 je vais prendre la rougeole c'est
 sûr !

Elle se mit au lit, et avala
 des infusions coup sur coup
 jusqu'à l'arrivée du médecin.
 Celui-ci la rassura. Il lui certi-
 fia sur l'honneur que le petit
 enfant de Claudine n'avait eu
 qu'une roséole, guérie depuis
 longtemps, et que la princesse
 n'avait rien à craindre. Tran-
 quillisée sur elle-même, Made-
 moiselle s'informa du blessé.

— Sera-t-il bientôt guéri ?
 dit-elle.

— Ses blessures seront fer-
 mées dans peu de jours, Made-
 moiselle ; mais il ne retrouvera
 jamais l'usage de ses membres.
 Il vivra pauvre béquillard, ré-
 duit à l'aumône. C'est dommage.
 C'était un bon ouvrier, un joli
 ménage.

— Je pourvoirai à son sort,
 dit la princesse. Je vous remer-

cie, docteur. Ainsi, bien vrai,
 je n'aurai pas la rougeole ?

— Pas à Trévoux, pour sûr,
 dit le médecin. Ici l'on ne meurt
 que de vieillesse.

— Oh ! le joli pays ! Prenez
 ceci, docteur.

Elle lui mit dans la main
 une bourse fort ronde, et le
 médecin se retira en faisant
 force remerciements et en
 priant Dieu que la princesse
 vint souvent dans ses États.

Cette journée du lundi se
 passa encore en visites aux égli-
 ses, réceptions et fêtes.

“ Le soir, dit Mademoiselle
 dans ses Mémoires, on fit la
 lecture de la description de l'île
 au chevalier, de laquelle on l'ap-
 pela depuis M. le Gouverneur.
 Elle parut assez jolie à ceux
 qui en entendirent la lecture.

“ J'oubliais de dire, ajoutez-
 elle, qu'à Dombes, on n'y priait
 Dieu, dans les prières publiques
 que pour moi, et non pour le
 Roi. Je fis chanter *l'Exaudiat*,
 et dire l'Oraison pour Sa Majes-
 té. Je mis en liberté quantité de
 prisonniers, et je donnai des
 grâces à ceux qui avaient des
 crimes irrémissibles. Je les
 refusai aux autres qui s'étaient
 venus mettre en prison, dans l'es-
 pérance de les obtenir. On en
 use ainsi partout où le Roi passe.”

(à suivre.)

D. W. & A. E. BRUNET

Représentants **SPERLING & CO.**

Banquiers et Courtiers de Londres, Angleterre

ACHAT ET VENTE DE VALEURS DIVERSES :

Débiteurs du gouvernement, de chemins de fer, de municipalités, de corporations scolaires
 de fabriques et de communautés religieuses. — Les municipalités, les corporations scolaires et
 les fabriques qui désirent emprunter trouveront avantage à se mettre en relation avec

D. W. & A. E. BRUNET

Téléphone Bell: 2313.

Adresse télég. *Spernet Montréal.*

30, rue St-Jacques, Montréal.